



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

## **AVIS PUBLIC : Tenue d'une séance extraordinaire du conseil le mardi, 18 janvier à 19 h 30**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, en vertu du *Code municipal du Québec* (C-27.1) :

**QU'**une séance extraordinaire du conseil se tiendra le **mardi, 18 janvier 2022 à 19 h 30;**

**QUE** lors de cette séance, il y sera pris en considération les sujets suivants, et exclusivement ceux-ci :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 257-2022 visant à déterminer les taux de taxes pour l'année 2022
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 258-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Très-Saint-Rédempteur
5. Transfert d'un montant de 2 394 \$ du surplus accumulé affecté « Élections » au poste affecté « Élections générales » 03-510-35-000
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

**QU'**en raison des directives gouvernementales liées à la COVID-19, cette séance se tiendra à **huis clos et en visioconférence;**

**QUE** les citoyens sont invités à participer à la séance virtuelle en utilisant l'un des moyens suivants :

- **Par courriel** en soumettant leur(s) question(s) à l'adresse courriel **dir@tressaintredempteur.ca** avant **16 h 30** le jour même de la séance.
- **Virtuellement et en direct** via la plateforme gratuite Teams en transmettant leur demande de participation à l'adresse courriel **dir@tressaintredempteur.ca** avant **16 h 30** le jour même de la séance. Les personnes inscrites recevront ensuite le lien de connexion ainsi que les instructions pour participer à la séance.

**QU'**un enregistrement de la séance sera rendu disponible sur le site Internet de la municipalité dès le lendemain.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 13 janvier 2022.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme  
Directrice générale et greffière-trésorière